CORRESPONDANCE DE LA VOIX DE L'ENFANT

4ème Trimestre 2007

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Editorial.....p.1

Actualités.....p.2 à 3
Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires pour les enfants victimes, Manifestations et évènements au profit de la Voix De l'Enfant, Rue de la Banque : les familles victimes des "marchands de sommeil" ont obtenu gain de cause, Groupement d'Associations de Défense et d'Assistance à l'Enfant Victime.

Actualités juridiques p.3
Commission Juridique, Cour d'Assises de Montauban, Erratum.

Actualités européennes.....p.4
Conférence Finale Internationale du Programme Agis 2005 - 2007.

Actualités internationales.....p.5
Tsunami 3 ans après, Forum Franco-Malgache, Etat Civil chez les Pygmées, Nos missions en 2007.

Infos Membres.....p.6

Infos Partenaires.....p.7 à 8
Campagnes pour la Voix De l'Enfant, De très belles fêtes !

Rédactrice en chef :
Martine Brousse
Rédaction et Maquette :
Clémentine Colas

E D I T O R I A L

PLAIDOYER POUR LA LOI DU 17 JUIN 1998

Le groupe pluridisciplinaire mis en place en 1996 autour de notre porte-parole, Carole BOUQUET, a permis une réflexion de professionnels qui a contribué à l'élaboration de cette loi de prévention des récidives et d'assistance aux mineurs victimes d'agressions sexuelles. Malgré plusieurs décrets d'application, la mise en place sur tout le territoire de ce que prévoit la peine de suivi socio-judiciaire avec son injonction de soins, prend beaucoup de temps et de moyens humains et matériels. Nous sommes convaincus que les problèmes liés à la récidive devraient trouver leur solution dans une application totale de cette loi. Celle-ci rendrait inutile le projet de loi relatif à la « rétention de sûreté » qui vient d'être voté et dont le texte final va être soumis au Conseil Constitutionnel.

Nous ne pouvons être soupçonnés d'indulgence vis-à-vis de la pédophilie, et pourtant, nous sommes préoccupés par cette loi. Certes, il existe bien un "noyau" de récidivistes pédophiles, correspondant à ces personnes particulièrement dangereuses visées par la loi DATI. Leurs antécédents et leur trajectoire justifient la plus grande attention et la loi GUIGOU a déjà pris en compte leur suivi. Elle prévoit, dans la cadre de la peine de suivi socio-judiciaire, applicable dès le premier jour de la remise en liberté, l'injonction de soins, le contrôle de celle-ci par le médecin coordonnateur et l'autorité accrue du juge de l'application des peines qui, en cas de non-respect de cette obligation, peut prononcer une peine supplémentaire de privation de liberté pour 2 à 5 ans, non pour les faits commis mais au nom du risque de récidive. Si ces mesures, correctement appliquées, s'avèrent insuffisantes, rien n'empêche de revoir à la hausse la durée des peines encourues voire même d'utiliser le levier modulable de la perpétuité. Or, pour contourner l'obstacle de la non-rétroactivité des lois, la loi qui vient d'être votée, au nom de la défense sociale, crée une nouvelle forme de privation des libertés (ni condamnation pénale, ni internement psychiatrique) et de nouveaux centres pour l'exercer, les « centres socio-médico-judiciaires de sûreté ». Il est à noter que les députés ont étendu le champ d'application de cette mesure à des meurtriers non pédophiles et il est à craindre que la liste s'allonge.

Nous comprenons que la société veuille se protéger vis-à-vis de véritables prédateurs, mais nous pensons que c'est une illusion de croire qu'un tel système est la solution. D'autres pays européens (Pays-Bas, Allemagne,…) appliquent des mesures semblables depuis de nombreuses années sans qu'il ait été établi que le taux de récidive des actes de pédophilie et celui des homicides soient inférieurs aux nôtres dans ces pays. En France, lorsqu'il s'agit de privation de liberté, notre culture et notre perception des droits de l'homme, sont sans doute différentes de celles des pays nord-européens. Toute brèche dans le respect de ces droits, même si c'est au nom de la protection des mineurs, va à l'encontre de leur éducation et des valeurs que nous souhaitons leur transmettre. Donnons-nous les moyens humains et financiers pour appliquer les lois existantes plutôt que de recourir à des artifices sécuritaires pour pallier à leur insuffisance.

Martine BROUSSE, Directrice — Bernard CORDIER, Président

La Voix De l'Enfant
B.P 301 - 75464 Paris Cedex 10
Tel : 01 40 22 04 22 Fax : 01 40 22 02 90
CCP 15 301 75 P Paris
info@lavoixdelenfant.org
www.lavoixdelenfant.org

Permanence juridique téléphonique le mercredi de 14h30 à 18 h : 01 40 22 03 05
Assistance Fugue : N° Client SFR 8649 ou n° long 0800 97 8649
Dons en ligne www.lavoixdelenfant.org

ACTUALITES DE LA VOIX DE L'ENFANT

Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires en milieu hospitalier pour les enfants victimes

La fin de l'année 2007 a été notamment marquée par l'inauguration de deux Unités d'Accueil Médico-Judiciaires pour les enfants victimes et le lancement des travaux de la "salle d'audition protégée" au Tribunal de Grande Instance d'Angers. *L'Unité d'Accueil Médico-Judiciaire des mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel* de Lorient a été inaugurée le 9 novembre en présence du Président du Conseil Régional, du Procureur de la République, du Directeur de l'Hôpital, de représentants du Conseil Général et de la CPAM, de l'association membre SOS Enfance en Danger ainsi que de la Voix De l'Enfant et de SFR.

Unité d'Accueil de Lorient

Le Procureur de la République, M. Jean-Pierre Picca, a rappelé que "les mots de l'enfant constituent le premier acte d'enquête" et qu'il est important de "conjuguer les nécessités de l'enquête avec l'accompagnement de l'enfant".

Inauguration de l'Unité d'Accueil de Lorient

L'Unité d'Accueil Mineur Victime de Creil, première Unité de la région Picardie, a quant à elle été inaugurée le 6 décembre en présence du Président du Conseil Général de l'Oise, de la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Senlis, de représentants de la Justice, de l'Hôpital, de la Police et de la Gendarmerie ainsi que des associations partenaires du projet, l'Association d'Enquête et Médiation, la Voix De l'Enfant et la Fondation pour l'Enfance. Au cours de ce trimestre, la Voix De l'Enfant a aussi participé à plusieurs réunions pour la création de Permanences et d'Unités à Rochefort, Nantes, Lisieux et Guéret. Ces projets sont en bonne voie et devraient voir le jour dans les mois à venir. En 2008, la Voix De l'Enfant a décidé d'amplifier l'ouverture des Permanences et des Unités d'Accueil Médico-Judiciaires en milieu hospitalier pour les enfants victimes sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre Mer.
Une quinzaine sont actuellement en projet.

Salle d'audition à l'Unité d'Accueil de Creil

Parallèlement à la démultiplication des Permanences et Unités, la Voix De l'Enfant développe l'ouverture dans les tribunaux de "salles d'audition protégée" afin de permettre aux enfants d'être entendus et de témoigner sans être confrontés directement à la personne mise en cause et d'assurer ainsi un accompagnement et une prise en charge globale des enfants victimes, depuis les premières révélations jusqu'au procès.
La Voix De l'Enfant espère inaugurer cette première « salle d'audition protégée » à Angers fin mars 2008.
Le 21 décembre, à l'initiative des Mutuelles d'Eovi, une première réunion de travail s'est tenue au Tribunal de Grande Instance de Guéret dans la Creuse pour finaliser un projet d'ouverture d'Unité d'Accueil Médico-Judiciaire à l'Hôpital. Ce premier contact avec le Procureur a été très positif et une prochaine réunion avec l'ensemble des intervenants est prévue pour le 6 février 2008.

Manifestations et Evènements au profit de la Voix De l'Enfant

Spectacle chorégraphique

Le 24 novembre, au théâtre de la Ville d'Asnières et en présence d'un couple de danseurs du Ballet de l'Opéra National de Paris, les spectateurs ont assisté à une représentation de nombreux conservatoires au profit de la Voix De l'Enfant.

Générale de Gala

Le 14 novembre, la Voix De l'Enfant était à l'honneur au Théâtre Montparnasse où la pièce "le Système Ribadier" a été jouée pour l'association avec entre autres, notre talentueux ambassadeur.
Nous remercions toute la troupe, Bruno Solo et en particulier Madame Myriam de Colombi ainsi que toute l'équipe du théâtre pour cette belle soirée de Gala.

Grande Collecte Nationale

Jusqu'en janvier 2008, dans les magasins la Grande Récré, JouetLand, BébéLand, des urnes sont placées au sein des espaces cadeaux afin de promouvoir la collecte de dons pour Voix De l'Enfant. Un grand merci au Groupe Ludendo pour cette opération d'envergure.

Rue de la banque : les familles victimes des «marchands de sommeil» ont obtenu gain de cause

Un accord a été signé le 14 décembre entre le Ministère du Logement et de la Ville, les associations et les représentants des familles, pour le relogement des 374 familles de la rue de la banque victimes des «marchands de sommeil».
Le chemin fut long, pour ne citer que les principales étapes : un rendez-vous avec le Président de la République en présence de Carole Bouquet notre Porte Parole, Martine Brousse notre Directrice, le Bâtonnier Teitgen engagé avec la Voix De l'Enfant et Jean-Baptiste Heyraud le représentant du Droit Au Logement ; diverses entrevues avec Madame Boutin ; le déplacement à Londres d'une de nos avocates Me Diane Mullenex pour accompagner la délégation du Ministère du Logement et de la Ville ; de nombreuses manifestations de soutien aux familles.

L'Etat s'est donc engagé à les reloger dans un délai d'un an, dès lors qu'elles répondront aux critères de priorité de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable). La Voix De l'Enfant se réjouit de cette décision due essentiellement à la volonté des familles et des personnalités qui se sont engagées, en particulier notre Porte Parole.
Avec elle, nous poursuivons un travail de fond pour faire de nouvelles propositions qui devraient être étudiées dans le cadre d'un Groupe de Travail composé notamment des offices des logements sociaux, de financeurs du privé et d'autres acteurs pouvant apporter leur contribution pour répondre au besoin urgent de logements.

Groupement d'Associations de Défense et d'Assistance à l'Enfant Victime (GADAEV)

Les 30 octobre et 17 décembre, la Voix De l'Enfant a participé aux réunions de travail du GADAEV auxquelles participent les associations Enfance et Partage, la Fondation pour l'Enfance, l'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée et Enfance Majuscule.

Le GADAEV ne s'était pas réuni depuis 18 mois et les associations qui l'animent souhaitaient se retrouver pour partager leurs préoccupations, élaborer des propositions pouvant améliorer la protection de l'enfance et en particulier la prise en charge des enfants victimes et les remettre aux Ministères concernés. Plusieurs pistes ont été retenues, entre autres :
- mettre à jour les coordonnées des associations et comités locaux sur le territoire français pour une réactualisation de l'annuaire existant,
- demander la restitution d'un Ministère de la Famille ou d'un Secrétariat d'Etat à la Famille,
- étudier l'intérêt des recherches menées par l'Observatoire National de l'Enfance en Danger qui ne semblent pas entrer dans les priorités des associations de défense et de protection de l'enfance,
- développer la coopération entre les associations et leurs avocats pour faciliter le suivi des affaires et porter des propositions dans l'intérêt des enfants,
- mettre en place un groupe de travail afin de présenter des propositions pour l'amélioration du suivi des enfants devant le Juge des Enfants et le Juge aux Affaires Familiales,
- préparer un courrier à la Garde des Sceaux pour lui demander de travailler notamment sur la formation, la désignation de l'administrateur ad hoc.
Enfin, une demande de réunion de travail a été adressée au Conseiller Technique du Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, en charge de la Famille.

Commission Juridique

La Commission Juridique de la Voix De l'Enfant s'est réunie le 14 décembre et a étudié les demandes de constitution de partie civile.
En outre, les membres ont émis des propositions afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des procédures judiciaires relatives aux mineurs devant le Juge aux Affaires Familiales, le Juge des Enfants et le Parquet. Entre autres, les membres estiment qu'il est important, dans ces affaires, de replacer l'enfant (victime, en difficulté ou délinquant) dans son cadre familial, afin de ne pas « saucissonner » sa prise en charge. La réforme de la carte judiciaire et celle des divorces auront également des conséquences dans le traitement de ces affaires (disparition de tribunaux, évolution des compétences des magistrats).

Cour d'Assises de Montauban

Suite au décès, en novembre 2004, du petit Samir Dhini âgé de 8 ans, battu à mort par l'oncle chez qui il était placé, la Voix De l'Enfant s'est constituée partie civile.
Le 3 décembre, la Cour d'Assises de Montauban a condamné l'oncle à 12 ans d'emprisonnement pour coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner et sa concubine, à 4 ans dont 2 ans et demi avec sursis, pour complicité de violences.
Le Procureur de la République, qui avait requis 20 années de réclusion contre l'oncle, a interjeté appel de la décision.

ERRATUM

Dans la correspondance du 3ème trimestre 2007, article "Cour d'Assises de Nanterre" : Yves Marguerat a été condamné par la Cour d'assises de Nanterre en septembre 2007, à 12 et non pas 8 années d'emprisonnement. De plus, du fait du désistement d'appel de Marguerat , les décisions concernant la peine d'emprisonnement et les dommages-intérêts deviennent définitives.

ACTUALITES EUROPEENNES

Conférence Finale Internationale du programme Agis 2005 - 2007

Avec le soutien du programme AGIS
Commission Européenne - Direction Générale
Justice, Liberté et Sécurité

La Conférence Finale du Programme AGIS est l'aboutissement de 2 années de travail avec 6 pays européens : la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Pologne et la Roumanie.

Docteur Bernard Cordier, Président

Ouverte par M. Hervé Théaudière, Vice-Président et le Docteur Bernard Cordier, Président de la Voix De l'Enfant, cette Conférence a clôturé les travaux de la Voix De l'Enfant et de ses 6 partenaires européens qui avaient comme objectifs d'établir l'état des lieux des dysfonctionnements et des bonnes pratiques dans les pays partenaires en matière d'audition et de recueil de la parole des mineurs victimes de maltraitance et de renforcer la coopération judiciaire et policière au niveau européen. En l'absence de Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, en charge aussi de la Famille, Monsieur De Legge, Directeur de la Délégation interministérielle à la Famille, après avoir excusé le Ministre de ne pouvoir intervenir comme prévu, s'est exprimé pour faire part de son adhésion à la proposition d'un cadre unique pour le recueil de la parole de l'enfant victime, de la nécessité d'une transmission d'informations entre les professionnels et d'un référent unique. Il a aussi souligné l'importance d'un tronc commun de formation pour les magistrats, policiers, travailleurs sociaux, médecins et autres intervenants.

Au cours des Tables Rondes de la première journée, un certain nombre de points forts ont été retenus comme: un lieu d'accueil adapté, les auditions filmées, l'audition et la confrontation protégées, un accompagnement de l'enfant avant, pendant et après le procès, une formation de tous les professionnels intervenant auprès de l'enfant avec la nécessité de fournir à tous une formation spécifique, complète et pluridisciplinaire avec un suivi et une évaluation. Le constat d'un cloisonnement entre les professionnels, souvent la cause de dysfonctionnements, a mis en exergue la nécessité absolue d'un travail pluridisciplinaire et d'une coordination entre tous les intervenants en charge des enfants victimes.

Les Tables Rondes de la seconde

D. De Legge, B. Cordier, M. Brousse

journée, qui portaient plus particulièrement sur une harmonisation d'un système européen pour l'audition et la prise en charge de l'enfant présumé victime, ont permis d'évoquer les difficultés d'une uniformisation des pratiques entre les pays. Cependant, malgré des systèmes judiciaires et des moyens différents et au-delà des cultures, une volonté appuyée d'harmoniser certaines pratiques telles que la création de Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires pour les enfants victimes instaurant ainsi une unité de lieu, de temps et d'action propice à la protection de l'enfant et la nécessité d'une formation pluridisciplinaire pour les professionnels. La protection de l'enfant et le respect du droit de la défense ont provoqué des échanges très nourris. Au cours des débats sur la confrontation directe entre la victime présumée et l'auteur présumé, tous les partenaires se sont accordés sur l'importance d'éviter la confrontation directe entre le mineur et l'auteur présumé et il a été proposé d'une part que systématiquement l'enregistrement de l'audition du mineur soit visionné par le présumé auteur et d'autre part que s'il y a nécessité d'une confrontation, cette dernière se fasse par vidéo conférence. Pour conclure, la Coordinatrice du programme a présenté le Rapport Final et les partenaires ont adopté les Recommandations applicables dans tous les pays européens. Vous pouvez demander à recevoir le Rapport Final à info@lavoixdelenfant.org

Extraits des recommandations

Les 6 partenaires sont unanimes pour affirmer que l'enfant victime de violences sexuelles et de mauvais traitements est un enfant souffrant avant d'être un enfant plaignant.
Ils recommandent, entre autres :

- •Toute révélation d'un mineur victime de violences sexuelles, de mauvais traitement ou témoin, doit faire l'objet d'une audition enregistrée et filmée
- •L'audition de l'enfant doit systématiquement être réalisée dans un lieu protégé, neutre, spécialement adapté et équipé de matériel audiovisuel
- •L'audition de l'enfant doit être menée par des professionnels formés
- •L'enregistrement doit être considéré comme une pièce de la procédure
- •L'enfant ne doit pas être confronté directement à la personne qu'il a mise en cause et ne doit pas être appelé à témoigner directement à la barre lors du procès. Le recours à la vidéo conférence doit être systématique
- •Les recours aux examens «médico-légal», gynécologique, psychologique et autres ne doivent pas être systématiques
- •Les professionnels intervenant auprès des enfants victimes de violences sexuelles et autres doivent recevoir une formation initiale spécifique et suivre une formation continue pluridisciplinaire
- •Renforcer la coopération policière et judiciaire
- •Editer un guide pratique sur les pratiques de l'audition des enfants
- •Diffuser des fascicules d'information à l'usage des enfants, des parents et des professionnels.

ACTUALITES INTERNATIONALES

Tsunami : 3 ans après

Début décembre, Jérôme Baptiste, chargé des programmes Asie, s'est rendu en Inde en mission de suivi post tsunami.

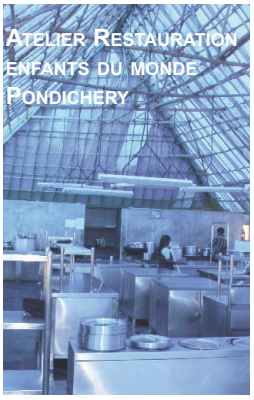
Atelier Restauration enfants du monde Pondichery

Trois ans après le séisme en Asie du Sud-Est qui ébranla les fonds marins et ravagea les côtes des pays limitrophes de l'océan indien, les programmes répondent pleinement aux objectifs que nous nous étions fixés.
La pérennité des actions mises en œuvre dans l'état du Tamil Nadu est à présent assurée : les populations soutenues se sont appropriées les programmes et participent activement à leur évolution avec les associations locales membres ou partenaires.

Enfants "intouchables"

Egalement, le niveau de vie global observé dans les villages affectés par le tsunami a augmenté significativement et les enfants bénéficient à présent d'une véritable protection et d'un suivi pour leur scolarité et leur santé. Enfin la Voix De l'Enfant s'est engagée à soutenir les programmes qui le nécessitent pour une quatrième année, jusqu'à fin 2008.

Forum Franco - Malgache

Les associations membres du Forum Franco - Malgache se sont réunies le 17 octobre pour échanger autour de trois thèmes : *l'Etat Civil, la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et la prostitution enfantine, la lutte contre la malnutrition.*

Cette réunion a permis de lancer des pistes de travail pour améliorer la situation de plusieurs centaines d'enfants malgaches.
Face au nombre important d'enfants sans état civil, la Voix De l'Enfant souhaite mobiliser les associations. Sans état civil, ces enfants n'ont pas accès aux soins, à l'éducation, ne sont pas reconnus et protégés. Les associations feront un état des lieux des besoins en matière d'état civil dans leur zone d'intervention. Certaines pourraient intégrer dans leurs programmes un volet « état civil » : sensibilisation des familles à l'importance de l'enregistrement à l'état civil dès la naissance, enregistrement des enfants à l'état civil, formation d'agents d'état civil etc…
Des enfants de l'Ile Rouge sont également victimes du tourisme sexuel et se prostituent. La Voix De l'Enfant propose de travailler ensemble pour trouver des solutions : scolarisation, formation professionnelle (pêche, broderie, etc…), soutien aux familles pour trouver d'autres revenus, etc. Ce travail en commun permettra d'être au plus près des réalités locales et de prendre en compte les conditions de vie de famille qui sont souvent obligées de prostituer leurs enfants.
Enfin, cette réunion a été l'occasion d'évoquer brièvement un autre fléau qui touche Madagascar : la malnutrition. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'une future rencontre.
Une prochaine réunion du Forum Franco-Malgache est prévue au cours du premier trimestre 2008 pour approfondir ces thèmes, générer des actions communes et lancer de nouvelles pistes de réflexion.

Etat Civil chez les Pygmées

Vivant en marge de la société camerounaise, les Pygmées Bagyeli n'ont pas l'habitude de déclarer les naissances. Or l'attestation de naissance est obligatoire pour l'inscription des élèves dans les écoles et l'obtention de la carte d'identité. Leurs campements n'étant pas reconnus en tant que communautés villageoises, ces peuples ne disposent d'aucun accès aux services de l'administration.
Rarissimes sont donc les enfants légalement déclarés. Une campagne d'état civil a été entreprise par le FONDAF, association locale partenaire de SOS Enfants, membre de la Voix De l'Enfant, prévoyant à la fois d'inscrire à l'état civil tous les enfants accueillis au foyer de l'association et d'étudier avec les autorités une procédure simplifiée pour les déclarations de naissance.

SOS Enfants

En 2006, les 125 pensionnaires sont entrés en possession de leur acte de naissance. Une action de sensibilisation à grande échelle se révèle indispensable pour inciter tous les parents à régulariser leur situation et systématiser les déclarations de naissance. Une nouvelle campagne se déroule encore actuellement avec l'objectif de remettre 600 actes de naissances.

Nos missions en 2007

MOYEN ORIENT

Du 20 avril au 1er mai 2007 :
- mission d'identification de partenaires de terrain dans les territoires palestiniens du Coordinateur des Programmes Asie – Moyen Orient de la Voix De l'Enfant, avec madame Tania SFEIR, présidente de l'association membre Un Enfant Une Promesse,
- rencontre du Coordinateur avec les partenaires à Jérusalem et Sakhnine.

ASIE DU SUD EST

Du 27 juin au 8 juillet et du 5 au 15 décembre, le Coordinateur des Programmes Asie a effectué les 6ème et 7ème missions de suivi et d'évaluation des programmes post tsunami menés par les associations membres et partenaires, et du programme éducatif et de développement de Karur, dans l'état du Tamil Nadu.

INFOS MEMBRES

Fonds d'Aide aux Programmes

Le 18 décembre, le Comité de Pilotage du Fonds d'Aide aux Programmes a attribué plusieurs cofinancements à des associations.

Programmes Internationaux

SOS Enfants : Scolarisation des enfants des rues et vulnérables au Rwanda.
Le projet a pour objectifs de scolariser 165 enfants susceptibles de partir vivre dans la rue et de proposer une formation aux enseignants pour les inviter à débattre des problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec ces enfants.

Enfants & Développement : Formation professionnelle de jeunes issus de familles défavorisées au Cambodge.

Enfants et Développement

Le projet s'inscrit dans un programme d'accompagnement de familles vulnérables en leur redonnant des perspectives d'avenir. Il propose aux jeunes de suivre une formation professionnelle afin d'augmenter leurs chances de trouver un emploi décent.

Enfants d'Ici et d'Ailleurs : Aide aux enfants des rues à Madagascar.
Le projet vise à aider un centre d'enfants des rues à Antsirabé qui accueille une quarantaine d'enfants, les scolarise et leur procure soins, vêtements et nourriture.

Esperanza : Protection de l'enfant victime de violences physiques et/ou sexuelles au Brésil.
Le projet a pour buts d'assurer le suivi de l'enfant victime dans sa famille d'accueil, ainsi qu'une assistance : habillement, fournitures scolaires, soins médicaux, soutien scolaire, activités ludiques et suivi psychologique.

Baït Ham : Club de prévention à Sakhnine en Israël.
Le projet a pour objectifs de donner aux adolescents la possibilité d'être dans un lieu de rencontre, de les aider à surmonter leur détresse (exclusion, errances, mal de vivre), de former des éducateurs spécialisés et de promouvoir des activités de développement et de réalisation personnelle.

Bureau International Catholique de l'Enfance : Droit à une vie sans violence pour les enfants en situation de rue au Paraguay.
Le projet vise à appuyer le développement des enfants et adolescents à Asuncion, en veillant à l'amélioration de leurs conditions de vie : santé, nourriture, sommeil, sécurité, renforcement des liens familiaux, etc.

Sport Sans Frontières : Développement d'une plate-forme multisport pour la communauté Hazara en Afghanistan.
Le projet contribue au développement, à l'éducation et à l'insertion sociale des enfants et adolescents de la communauté Hazara par une pratique sportive adaptée et diversifiée qui favorise l'intégration des filles.

Solidarité France Brésil : Renforcement du centre Semeando au Brésil.
Le projet vise à améliorer les infrastructures et conditions sanitaires du centre d'éducation infantile communautaire Semeando, qui accueille chaque jour une quarantaine d'enfants.

F.I.C.F. : Education par Communication Interculturelle en Roumanie.
Le projet a pour objectifs de développer la capacité de communication interculturelle dans deux écoles de Bucarest, entre l'ethnie rrom et la population majoritaire, et d'améliorer la capacité de l'école à éduquer les élèves en s'assurant que chaque culture est ouverte vers les autres.

Programmes Nationaux

Parole et Justice 85 : Informer sur un sujet délicat, grâce à un outil pédagogique et ludique : l'audiovisuel.
L'association a pour objectif de réaliser un DVD de sensibilisation, d'information et de prévention des violences sexuelles qui sera utilisé lors des interventions de l'association auprès des lycéens et des professionnels de la région vendéenne.

Paint a Smile : Décoration du Service d'Anesthésie et de Réanimation aux Urgences de l'Hôpital Necker- Paris.
Le projet vise à repeindre "la salle des familles" de ce service afin de rendre le lieu plus accueillant et réduire l'angoisse des parents dont l'enfant souffre de graves traumatismes crâniens, viscéraux ou orthopédiques.

Association d'Enquête et de Médiation : « Point Ecoute Jeunes ».
Le projet a pour objectif de proposer aux jeunes un lieu d'écoute confidentiel et neutre au sein d'un collège de Senlis (dans l'Oise) animé par des psychologues. L'adolescent en mal-être psychologique pourra se confier à un intervenant spécialisé.

Programme ETAT CIVIL

SOS Enfants : Seconde phase de la campagne d'établissement d'état civil en République Démocratique du Congo. Du 15 août au 29 septembre, le CACUDEKI, association locale partenaire de SOS Enfants, a mené une campagne de recensement et d'établissement d'état civil au sein des 8 groupements de la chefferie de Baswagha, à l'Est du Nord Kivu, et a ainsi identifié 67 886 enfants sans état civil. Lors de la première phase du projet, l'association a procédé à l'enregistrement des 30 000 premiers enfants et adolescents et à la remise de leurs actes de naissance. La 2ème phase du projet a donc pour objectifs de procéder à l'enregistrement de 37 886 enfants et adolescents recensés restants et de leur délivrer leur acte d'état civil.

INFOS PARTENAIRES

CAMPAGNES POUR LA VOIX DE L'ENFANT

Depuis 7 ans, SFR est un fidèle partenaire pour la création des Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires en milieu hospitalier pour les enfants victimes d'agressions sexuelles ou de mauvais traitements. En novembre, SFR a lancé une campagne radio sur le thème de la maltraitance physique et sexuelle des enfants et adolescents à laquelle Carole Bouquet, porte parole de la Voix De l'Enfant, a prêté sa voix. En composant le numéro VOIX (8649), les abonnés SFR peuvent faire un don de 3€ à l'association.

Ce numéro fonctionne toute l'année.

A l'occasion du 20 novembre, journée des Droits de l'Enfant, **Equisphère.TV**, plateforme de vidéos et de dons web/mobile pour les associations, a mis en avant un film illustrant les Permanences et Unités d'Accueil et appelant les internautes à faire un Don pour financer un projet pilote : une "salle d'audition protégée" au Tribunal de Grande Instance d'Angers pour développer une prise en charge globale des enfants victimes.

Campagne Grandes Causes

Tout au long de la semaine du 22 au 26 octobre, dans des quotidiens régionaux, les lecteurs ont pu découvrir une campagne gracieusement offerte par l'agence BETC EURORSCG sur le thème :

"Aidez les enfants victimes de maltraitances à se reconstruire"

DE TRES BELLES FÊTES !

Comme chaque année, Régalb propose des cartes de voeux, faire-parts de mariage et de naissance pour soutenir la Voix De l'Enfant.

Marché de Noël Saint Sulpice

La Voix De l'Enfant était là !

Un grand merci au Comité Saint Germain des Près pour leur invitation.

Noël enchanté à Vaux le Vicomte

La veille de Noël, des enfants des associations membres ont pu découvrir le Château enneigé en présence du Comte et de toute l'équipe du Château. Nous les remercions chaleureusement pour leur accueil et les cadeaux offerts aux enfants.

DEDUCTION FISCALE

Pour les particuliers, la réduction d'impôt est égale à 66% du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable. Lorsque les dons excèdent la limite de 20%, l'excédent est reporté successivement sur les cinq années suivantes et ouvre droit à réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. Au delà, ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants dans la limite de 5 pour mille.

LEGS ET DONATION

En dehors de vos dons et parrainages, il vous est possible de contribuer au développement de notre action par un legs ou une donation. Vous pouvez, en effet, faire don à La Voix De l'Enfant, par acte notarié, d'une partie de votre patrimoine. Notre assocation étant reconnue à "caractère de bienfaisance" par la Préfecture de Paris, vous serez exonérés des droits de succession pour les sommes versées.

Association de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision du 22 mars 2005 délivrée par la Préfecture de Paris.

En application de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de la Voix De l'Enfant, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression.
La Voix De l'Enfant s'engage à ne pas échanger son fichier.

INFOS PARTENAIRES

Mutuelles et Unités d'Accueil

2006 / 2007 : Eovi Mutuelle du Limousin et Eovi Mutuelle Creusoise ont reversé à la Voix De l'Enfant un mois de "cotisation enfant" pour toute nouvelle adhésion. Le succès de cette opération permettra le financement de l'Unité d'Accueil de Guéret en Creuse. Une nouvelle opération a été initiée.

Un partenariat innovant !

Lancement d'un partenariat avec le spécialiste du tri et du recyclage qui permettra d'associer protection de la planète et protection de l'enfance en menant des projets éducatifs et de sensibilisation avec des enfants et des adolescents pris en charge par les associations de la Voix De l'Enfant.

"Campaillettes" partages...

Suite à l'opération Fête du Pain, une remise de chèque organisée par la Ronde des Pains s'est déroulée en présence de Bruno Solo qui a profité de l'occasion pour confectionner une première et croustillante baguette.

Natura

La maison Natura a ouvert ses portes aux amoureux du Brésil, des cosmétiques et aux personnes sensibles à la protection de l'enfance. Dans le cadre de son programme Crer para Ver, elle propose des coffrets dont une partie de la vente est reversée pour des programmes d'éducation de la Voix De l'Enfant.

LMV fidèle et solidaire

Printemps 2007, La Mode est à Vous propose dans ses magasins une carte de fidélité permettant de reverser 1 € à la Voix De l'Enfant sur chacune des cartes achetées. La fidélité et l'implication des clientes nous ont permis de recevoir un chèque de **67 133 €**, une belle somme qui contribuera au financement de nos programmes de protection de l'enfance.
Nous vous donnons rendez-vous au printemps prochain où nous fêterons ensemble le premier succès remporté par ces cartes solidaires.

La Voix De l'Enfant passe le relais pour d'autres associations qui pourront bénéficier des BIJOUX produits partages de notre fidèle partenaire Maty qui a soutenu pendant des années nos programmes de protection de l'enfance. Nous remercions très sincèrement l'équipe Maty et ses nombreux clients.

Toute l'équipe de la **Voix De l'Enfant** remercie ses fidèles partenaires et donateurs sans qui elle ne pourrait réaliser tous ses programmes et apporter aux enfants des conditions de vie dignes de leur droit d'enfant.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Je souhaite participer aux actions de l'Association Fédérative la Voix De l'Enfant en faisant un don de :

☐ 15 € (98,39 F) ☐ 30 € (196,79 F) ☐ 76 € (498,53 F) ☐ *Autre* ☐ *Legs ou Donation*

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. :_____

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **La Voix De l'Enfant** et adressés avec le bulletin à :
La Voix De l'Enfant - B.P. 301- 75464 Paris cedex 10 ou par virement au CCP Paris 15 301 75 P
Pour recevoir notre Flash Info bimensuel, merci d'indiquer votre adresse **e-mail** : _____
Vous pouvez aussi faire un **Don en ligne** sur **www.lavoixdelenfant.org**

Un reçu fiscal vous sera envoyé. Tr4-2007